



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE

2015212_0007_DJSCS

ARRETE N° 52 /DJSCS/PF du 07 JUIL. 2015

Portant composition du jury d'admission au Diplôme d'Etat d'Infirmier

Session juillet 2015

LE PRÉFET de la RÉGION GUYANE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la santé publique, livre II – titre I ;
- Vu** le décret n° 92-264 du 23 mars 1922 modifiant le décret n° 81-306 du 2 avril 1981 modifié relatif aux études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière ;
- Vu** le décret du 5 juin 2013 relatif à la nomination de Monsieur Éric SPITZ, en qualité de Préfet de la Région Guyane, Préfet de Guyane ;
- Vu** l'arrêté du 30 mars 1992 relatif à l'évaluation continue des connaissances et aptitudes acquises au cours des études préparatoires au diplôme d'infirmier ;
- Vu** l'arrêté du 06 septembre 2001 modifié relatif à l'évaluation continue des connaissances et aptitudes acquises au cours des études conduisant au diplôme d'infirmier ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 1089/2013 du 1^{er} juillet 2013 portant délégation de signature à Madame Sonia FRANCIUS, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane ;
- Sur** proposition de la Directrice de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane.

ARRETE

Article 1 : le jury (session juillet 2015) du diplôme d'Etat d'Infirmier est composé ainsi qu'il suit :

Présidente :

- La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant .

Membres :

- Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
- Madame la Directrice de l'I.F.S.I. de Cayenne ou son représentant ;
- Madame Marthe-Elyse BOUCHAULT-ROLNIN, Directrice des soins au Centre Hospitalier de l'ouest Guyanais ;
- Madame Diana CEROL, enseignante à l'IFSI à Cayenne ;
- Madame Raymonde VIATOR, enseignante à l'IFSI à Cayenne ;

- Madame ALEXANDRE Nathalie, infirmière au centre hospitalier Andrée ROSEMON à Cayenne ;
- Monsieur Rodolphe CRICO, infirmier au centre hospitalier Andrée ROSEMON à Cayenne ;
- Monsieur le Docteur Dominique LOUVEL, médecin au centre hospitalier Andrée ROSEMOND (Cayenne) ;
- Monsieur René-Serge DENEFF, enseignant au pôle universitaire de Guyane.

Article 2 : Cet examen est organisé de la façon suivante :

- **Délibération** : jeudi 16 juillet 2015, à 09h00,
- **Affichage** : mardi 21 juillet 2015 à la DJSCS et à l'IFSI.

Article 3 : La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.



Pour le Préfet et par délégation
la Directrice
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale


Sandrine FRANCIOUS